

PROCES-VERBAL DE REPRISE DE MITOYENNETE

Le 19 décembre 2016,

Je soussignée, METRIC sprl, dont le siège social est établi rue Cervantes n°65 à 1190 Bruxelles, valablement représentée par Dominic SAND, Géomètre-Expert, inscrit au Tableau des Géomètres-Experts sous le numéro Geo 040652 et assermenté par le Tribunal de Première Instance de Bruxelles ;

Agissant à la requête conjointe de :

Monsieur , domicilié , propriétaire de l'immeuble sis rue , cadastré ou l'ayant été , ci-après dénommé "l'acquéreur" ;

et de

Monsieur , domicilié , propriétaire de l'immeuble sis rue , cadastré , ci-après dénommé "le vendeur".

Avec pour mission :

De procéder au mesurage et à l'évaluation des parties de mur à rendre mitoyennes entre les propriétés des requérants sises :

Commune de , rue

et d'en établir le procès-verbal de reprise de mitoyenneté avec convention de cession.

Lesquelles parties de murs à rendre mitoyennes, teintées en rouge au plan ci-contre, je les ai reconnues contenir et valoir comme suit :

	Quantité	Prix unitaire (€)	Montant (€)
<u>Maçonnerie</u> en briques locales	14,1765 m ² x 0,28 = 3,969 m ³	460,00	1.825,93
<u>A déduire</u> Vétusté suivant état du mur et année de construction (1930) : 20%			365,19
Sous-total			1.460,75
Dont moitié			730,37
<u>A déduire</u> Décapage de l'enduit de ciment	14,18	20,00	283,60
TOTAL			446,77

Soit la somme de **QUATRE CENT QUARANTE-SIX EUROS SEPTANTE-SEPT CENTS**

à payer sur le compte bancaire de Monsieur Charles CORDEMANS dans les trente jours qui suivent la signature du présent procès-verbal, pour règlement de la mitoyenneté des susdites parties de mur.

Le vendeur et l'acquéreur marquent leur accord sur la cession de mitoyenneté décrite ci-dessus. Cet accord entraîne l'engagement irrévocable de l'acquéreur au paiement du prix de rachat des parties de mur à rendre mitoyennes.

Les frais d'enregistrement sont à charge de l'acquéreur.

En foi de quoi, j'ai dressé et clos le présent procès-verbal de reprise de mitoyenneté pour servir et valoir ce que de droit, à la date que dessus.

Fait en quadruple exemplaire dont un pour le Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.

Timbre fiscal

Dominic SAND
Géomètre-Expert

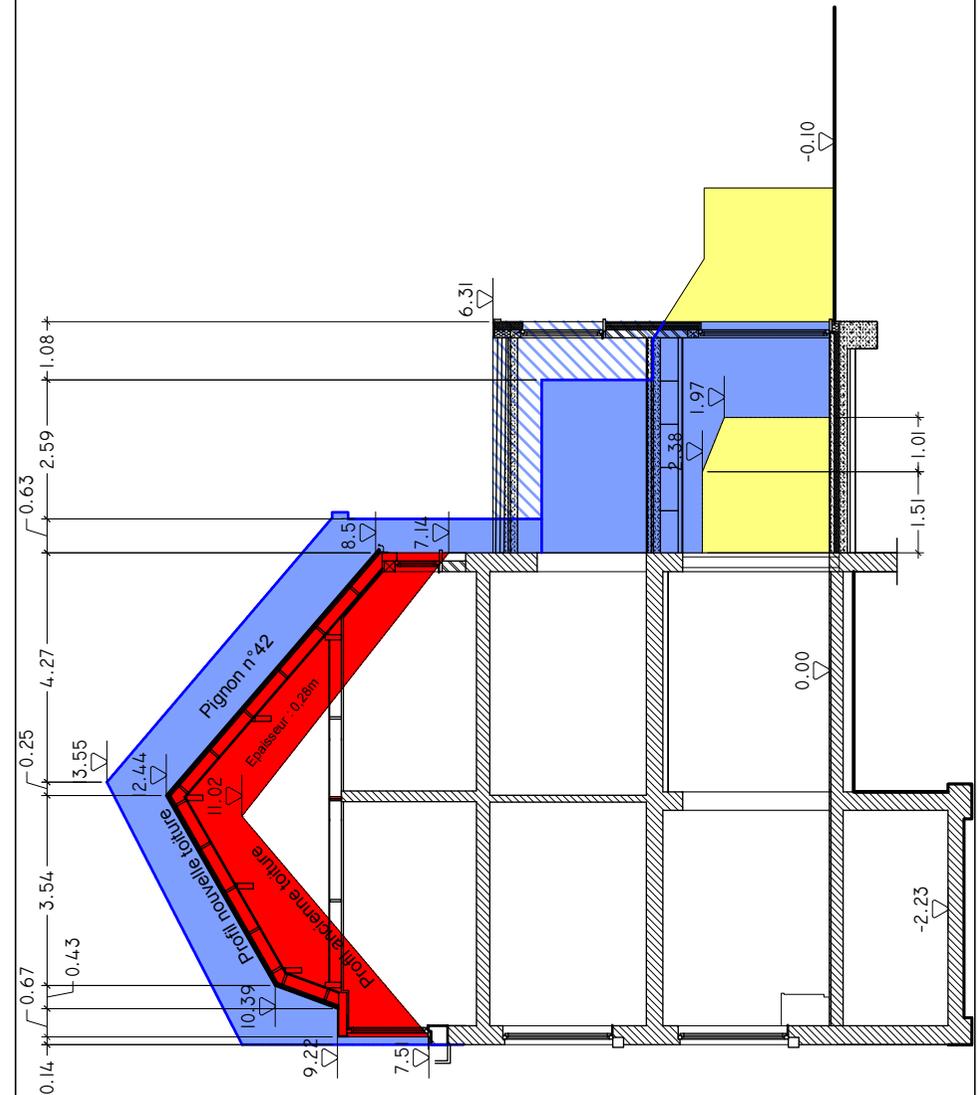
Monsieur

Monsieur

COMMUNE
Division - Section

Parcelles n°

Echelle : 1/100



LEGENDE

- Partie de mur à rendre mitoyenne
- Profil existant du n°42 restant appartenir au n°42
- Partie rehaussée appartenant au n°42
- Mur mitoyen existant